

## **CONDITIONS DE VENTE :**

**La vente a lieu expressément au comptant.** Paiement exigible en espèces (maximum 1000€ pour particuliers et professionnels), par chèque bancaire certifié ou avec lettre accreditative de banque, accompagné de deux pièces d'identité, ou par Carte bancaire.

### **Frais en sus du prix d'adjudication :**

Lot vendu au Tarif 1 (TVA récupérable 20% sur le prix d'adjudication + frais.) Lot vendu au Tarif 2 (Sans TVA récupérable).

Les lots notés sans indice **V** sont vendus en Judiciaire par la SELARL ANTONIETTI, et les lots avec indice **V** sont vendus en Volontaire par la SARL OEP

	Volontaires	Judiciaires
Sauf exception : Matériels roulants et BTP	13% HT (15.6% TTC)	12% HT (14.40% TTC)
Toutes les autres ventes	20.83% HT (25% TTC)	12% HT (14.40% TTC)

### **ACHAT D'UN LOT :**

**Un N° D'ENCHERISSEUR sous forme d'une plaquette est à votre disposition avant la vente contre un chèque signé à** notre ordre et deux pièces d'identité. A défaut d'enregistrement préalable, la démarche se fera au moment de la vente. La plaquette vous sera demandée à l'encaissement. Non remise à l'issue de la vente celle-ci vous sera facturée 15 euros.

**L'adjudicataire est responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée,** quelles que soient les circonstances.

**La vente a lieu sans garantie, une exposition permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état.** Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication. Les articles sont vendus SANS GARANTIE, d'état, de qualité, ou de fonctionnement, sauf mention au Procès verbal, et sans aucun recours possible contre le vendeur, en particulier pour vices cachés.

**Pour les véhicules** le contrôle technique et la mise à disposition seront facturés forfaitairement 100€. Sauf mention contraire les véhicules sont vendus avec une seule clef.

**Tous les renseignements figurant sur la présente liste ne sont donnés qu'à titre indicatif.** Seules les indications fournies au moment de la vente et portées au Procès-verbal font foi.

**Les lots vendus en Live sont soumis aux mêmes conditions de vente qu'en salle.**

**Défaut de paiement :** Si le montant d'achat n'est pas couvert par l'adjudicataire, une mise en demeure est adressée à l'adjudicataire défaillant. A défaut de mandat du vendeur initial de faire jouer la folle enchère, la vente est résolue de plein droit et le lot est revendu pour le compte du vendeur initial (art L 321-14 du code de commerce), 15 jours après l'adjudication. L'adjudicataire défaillant reste redevable des frais de gestion et de stockage pour un montant au moins égal à celui du paiement partiel s'il a eu lieu. Ouest Enchères Publiques se réserve le droit d'interdire l'accès à ses services à tout acheteur jugé indélicat.

**Enlèvement des lots :** Légalement, dès la vente d'un lot réalisée, l'adjudicataire en devient propriétaire et responsable. Une fois le paiement du lot adjugé effectué pour les achats en ligne ou ordres d'achat : l'acquéreur reçoit un e-mail l'autorisant à en prendre possession, directement ou par un tiers de son choix, dans un délai maximum de 15 jours ouvrés.

**Pour les véhicules, l'acheteur peut enlever son bien le jour de la vente et le lendemain. Passé ce délai il est nécessaire et obligatoire de prendre rendez vous avec la SARL STEM.**

Passé les délais mentionnés, des frais de stockage seront facturés par la SARL STEM :

- Véhicules particuliers : 4,60€ HT/jour
- Véhicules utilitaires : 5,20€ HT/jour
- Véhicules poids lourds : 10€ HT/jour
- Petits objets, bibelots, vaisselle, articles électroménager, hifi, informatique, outillage ... : 1€ HT/jour

Nous pouvons expédier les lots, sous toutes réserves des conditions particulières. L'envoi d'un lot est facturé selon un forfait (comprenant : envoi, emballage, main d'œuvre) déterminé selon le lot à envoyer.

**FORMALITE EXPORT :** La Selarl Antonietti-Jourdan et la SARL OEP ayant pour le statut fiscal de mandataire transparent, les acheteurs résidents étrangers devront procéder comme suit :

- Exportation Hors CE : En sus du prix achat hors taxe il sera demandé le dépôt d'une caution, au moins égale au montant de la TVA correspondante, en garantie de la procédure d'exportation seule une facture proforma hors taxe sera établie dans un premier temps. Dans un délai maximum de 2mois et sur présentation des justificatifs d'export la caution sera restituée et la facture définitive établie.
- Exportation intra CE : Facture proforma et dépôt de caution identiques jusqu'à justificatifs (par tous moyens probants) du passage de frontière des lots acquis et fourniture du n°de TVA intracommunautaire, puis restitution de la caution et facture définitive.

**Dans tous les cas il est demandé aux acquéreurs désirant exporter de se faire connaître avant la vente.**

**ORDRES D'ACHAT :** Le Commissaire-priseur peut se charger gratuitement et confidentiellement de porter des enchères aux lieux et place d'un acheteur potentiel absent, ou qui ne souhaiterait pas le faire lui-même. Les ordres d'achats téléphoniques sont acceptés pour des montants égaux ou supérieurs à 150€ par lot. Les ordres d'achats classiques ou par internet sont limités à des lots égaux ou supérieurs à 50€ pour un maximum de 5 lots par acheteurs.